



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD.

Procuration : M. Ludovic VUICHARD donne procuration à M. Sébastien DESBIEZ-PIAT.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

Le compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Travaux de sécurisation de voirie hameau « Les Chavannes » : convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Départemental.

Mme Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental a émis un avis favorable au projet de sécurisation de voirie au hameau « Les Chavannes ».

Cette opération d'aménagement comprend :

- La création de 2 plateaux surélevés de 8 m de longueur aux entrées d'agglomération,
- Le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération,
- Le traçage de trames pépites aux entrées d'agglomération et entre les 2 plateaux,
- Le positionnement de balises J11.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 53 280 € TTC.

Afin de définir les modalités techniques et administratives liées à cette réalisation, un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été élaboré par le Conseil Départemental. La maîtrise d'ouvrage et le financement de l'opération seront assurés par la Commune. Le Département prendra en charge l'entretien et le renouvellement des couches de surface, l'entretien de la signalisation directionnelle, l'entretien et le remplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation de voirie au hameau Les Chavannes et la convention devant intervenir avec le Conseil Départemental.

2. Eaux pluviales : option complémentaire à la mission d'expertise hydrologique.

Par délibération en date du 12 septembre 2019, le Conseil Municipal a confié une mission d'expertise hydrologique/hydraulique au bureau Hydrétudes afin d'accompagner la commune dans le recensement des points critiques et proposer des aménagements possibles en vue d'éviter des inondations lors de pluies diluviennes. Pour mener à bien cette mission, le Conseil Municipal valide une option permettant un calage plus précis des ouvrages sous voirie, il s'agit d'une topographie terrestre d'un montant de 2 338 € HT soit 2 805.50 € TTC.

3. Travaux d'extension de l'école : avenant n°1 au lot N°8 Chauffage-sanitaire.

Certaines prestations prévues initialement au marché du lot N°8 Chauffage sanitaire ont dû être modifiées à savoir :

- Suppression de la cuisinette prévue dans le marché
- Fourniture et pose d'un évier en remplacement de cette cuisinette
- Fourniture et pose d'un réchauffeur électrique sur bouclage ECS du ballon thermodynamique

Le Conseil Municipal approuve un avenant d'un montant de 152,84 € HT soit 183,41 € TTC correspondant à une augmentation du marché de 0,25%.

4. Bibliothèque : convention portant soutien à la lecture publique avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio).

Le Conseil Municipal approuve une convention devant intervenir avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio) définissant les conditions de collaboration avec la commune en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

Mme le Maire rappelle que, pour pouvoir fonctionner dans de meilleures conditions et avec une amplitude d'ouverture plus importante, la bibliothèque a besoin de renforcer son équipe de bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie ou directement lors des permanences de la bibliothèque le vendredi de 16H à 19H.

5. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Elle précise que, en accord avec la commune de Jonzier, il a été décidé de recruter un agent intercommunal pour assurer les fonctions d'agent technique à raison de 13H hebdomadaire sur chaque commune. Pour permettre cette embauche, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 13/35^{ième} à compter du 1^{er} février 2020.

6. Tableau des effectifs des emplois permanents.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des emplois suivants :

Service	Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Temps de travail
Administratif	Attaché territorial	A	1	35 H
Administratif	Adjoint administratif	C	1	17/35
Technique	Adjoint technique	C	1	35 h
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Technique	Adjoint technique	C	1	13/35
TOTAL			5	

7. Budget Primitif 2019 : décision modificative.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
615231	voirie	15 000	7381	Taxes additionnelles au droit de mutation	10 500
739211	Attribution de compensation	500	752	Revenus des immeubles	5 000
Total		15 500			15 500

8. Informations Diverses.

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

Décision 2019-13 confiant la fourniture d'illuminations de Noël à la Société BAZAUD Illuminations, située, à L'Hôpital du Grosbois (25620) pour un montant de 3 907,50 euros HT.

2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de construire déposé par M. SCHNEITER Dominic pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- Permis de construire déposé par M. CHADENAT François-Xavier pour la construction d'un garage et une réhabilitation d'un corps de ferme aux Chavannes.
- Déclaration Préalable déposée par M. DUVILLARD Fabien pour la construction d'un abri voiture au Chef-lieu
- Déclaration Préalable déposée par M. FERRER Eric pour la pose d'une clôture à Cortagy.
- Déclaration préalable déposée par M. FRATI Alain pour la construction d'un abri de jardin à Olliet.
- Déclaration préalable déposée par Mme ROCHER Sabrina pour pose d'une clôture à Murcier.
- Déclaration préalable déposée par M. RINALDI Daniel pour la construction d'un abri de jardin à Murcier.

3) Intercommunalité.

- Communauté de Communes du Genevois (CCG)

- **Commission Eau-Assainissement :**

Travaux envisagés en 2020 sur la commune : rénovation du réseau eau potable à Cortagy (chemin du Vuache), à Olliet et à Cessens.

Travaux sur la Station d'Épuration qui ne fonctionne pas correctement.

Il est envisagé d'augmenter le prix de l'eau de 1,62 % ce qui représente une hausse de 3,96 € HT pour une consommation de 120 m³.

- **Commission Sociale :** Il manque 200 places de crèches sur le territoire du genevois. La CCG est prête à étudier toutes demandes d'ouvertures de crèches aussi bien publiques que privées. Il existe également une pénurie d'assistantes maternelles due en partie aux conditions très strictes pour obtenir un agrément et au départ en retraite des assistantes maternelles.

Des ateliers sont organisés auprès des seniors autour de la sécurité routière (stage de mise à niveau du code de la route et de la conduite) et autour de l'alimentation.

- Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)

Bilan des actions du mois écoulé : Animation sur l'écopont de Viry, Animation « Pressage de fruits » avec l'association Apollon74 aux entrées des magasins Bio « OnalaVie », actions d'entretien et de débroussaillage,...

Projet 2020 : balisage des sentiers y compris sentiers équestres, sauvegarde des vergers traditionnels, taille, gestion du site Natura 2000, contrat forestier, contrat de territoire espaces Naturels Sensibles Vuache Champagne Genevois.

4) Divers.

- Travaux de voirie : l'entreprise EUROVIA interviendra au printemps afin d'effectuer des retouches sur le bicouche qui présente de nombreux défauts à cause de températures trop basses et une importante humidité lors de sa pose.
- Le Téléthon, organisé le 1^{er} décembre, a dégagé un bénéfice de 3 300 €. Toutes les associations qui ont participé à l'organisation de cet événement sont remerciées ainsi que les agents techniques pour le nettoyage des locaux.
- Le Conseil Municipal remercie les agents techniques pour la mise en place des décorations de Noël et des sapins illuminés sur les ronds-points.

Le Maire,
Béatrice FOL.

